Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 51 (1963)

Heft: 32

Artikel: La mère et l'enfant dans le monde industriel : (4)

Autor: Bader, Alfred

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-270397

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La mère et l'enfant dans le monde industriel

(4)

Il y a encore d'autres situations où la crèche justifie son utilité. Nous pensons aux cas où le milieu familial est défavorable ou déficient, lorsque la mère est une débile mentale qui n'arrive pas à éduquer son enfant, etc. L'enfant est alors soustrait pendant une partie de la journée à son milieu déficient, sans qu'une séparation complète soit réalisée. La crèche peut ici corriger la carence éducative du milieu familial. Ceci d'autant plus que les éducatrices de la crèche peuvent tenter en même temps d'influencer favorablement les parents, d'exercer une action éducative efficace également sur ces derniers.

Mais si nous avons vu qu'il existe indubitablement un grand nombre de cas sociaux justifiant l'institution de la crèche, il faut nous garder présent à l'esprit le fait qu'une multitude de cas s'imposent à première vue comme étant de nature sociale, sans l'être effectivement. Prenons un exemple pratique pour illustrer notre pensée :

Un jeune couple d'Italiens, marié il y a une année dans leur pays, est attiré par les offres d'emploi de l'industrie locale et vient s'installer en Suisse dans un appartement de trois pièces. La jeune femme consulte un médecin lorsqu'elle se trouve au cinquième mois de sa grossesse. A cette occasion, elle demande s'il est possible de laisser son futur enfant durant six mois à l'hôpital régional. La raison de cette demande, la voici : aussitôt arrivés à Sainte-Croix, le couple a signé un contrat d'achat de meubles de 10 000 francs et les échéances mensuelles se montent à 300 francs. Les deux époux sont donc obligés de travailler durant des années comme ouvriers l'un et l'autre pour pouvoir s'acquitter de cette énorme dette.

Des commentaires semblent superflus. Ce n'est pas un cas isolé, au contraire ! Nous pourrions en citer un grand nombre observés dans la pratique médicale journalière dans notre village industriel. Une crèche doit avoir une tâche bien définie et remplir un rôle utile pour une certaine catégorie d'enfants. Les autres n'y ont pas leur place. Elle doit être à la disposition de certaines familles et non de toutes. Il ne faut pas que son existence puisse favoriser le travail au dehors des mères de famille dans le seul but de permettre des achats inconsidérés de meubles, de véhicules, etc. En conséquence, il est nécessaire que les entrées à la crèche soient limitées, que chaque demande d'admission fasse l'objet d'un examen et d'une enquête sociale approfondie. La vraie attitude sociale consiste à interdire le travail à l'usine de toute mère qui ne remplit pas les conditions requises.

3. Le rôle du *jardin d'enfants* est différent de celui de la crèche. Il accepte des enfants depuis le début de la cinquième année, âge où la séparation de la mère durant la journée ouvrable est en général possible sans inconvénients majeurs. Des enfants d'âge scolaire peuvent venir au jardin d'enfants pour faire leurs devoirs. La surveillante ou le surveillant doivent posséder surtout des qualités pédagogiques ; ils peuvent surveiller un nombre plus élevé d'enfants et il n'est pas indispensable qu'il s'agisse toujours de la même personne.

4. Nous devons aborder encore la question du *placement familial* qui peut se faire soit en permanence, de sorte que la mère substitutive remplace entièrement la vraie mère et ceci durant des années, soit pendant la journée uniquement comme nous l'avons vu à la crèche. Une solution intermédiaire, qui consiste à laisser l'enfant chez la mère substitutive durant la semaine jour et nuit et de ne le reprendre que pour les fins de semaine, est plutôt à déconseiller, le contact avec la vraie mère étant trop fragmentaire pour être utile.

Le placement familial exige beaucoup de qualités de la mère substitutive qui s'en charge. Malheureusement, en pratique, les enfants placés sont le plus souvent laissés à eux-mêmes, surtout s'ils se trouvent encore en bas âge. Il faut disposer d'un caractère exceptionnel pour pouvoir s'occuper d'un enfant placé comme si c'était son propre enfant, et tout de même ne pas s'attacher à cet enfant d'une manière qui rendra dramatique le retour vers sa vraie mère. Trop fréquemment les médecins observent une vraie lutte entre mère et mère remplaçante, chacune voulant s'attacher l'enfant par des moyens malheureux.

Citons encore une fois un cas observé. Appelé d'urgence un samedi soir auprès d'un enfant de 3 ans dans l'appartement des parents, le médecin apprend que la petite se plaint de maux de ventre et se roule par terre de douleur. Lorsque nous voulons retourner voir l'enfant deux jours plus tard, l'appartement est fermé à clé. Une voisine nous signale que la mère travaille à l'usine et que l'enfant est placé quelques maisons plus loin. Chez la mère substitutive, qui s'occupe de la petite cinq jours par semaine, on nous révèle que la vraie mère, jalouse de l'attachement de son enfant vis-à-vis de la première, punit sa petite en la purgeant tous les samedis. N'obtenant pas le résultat voulu par ce procédé, elle a imposé à la mère substitutive de donner à l'enfant toutes les deux heures une cuillerée d'huile d'olives en prétextant que c'était un ordre du médecin. Il est à peine croyable qu'une mère puisse avoir recours à de tels moyens pour essayer de détacher son enfant d'une personne à laquelle elle l'a confiée elle-même.

Le placement familial dans un milieu industriel est presque toujours voué à l'échec, soit parce que la remplaçante prend des enfants en pension dans un but lucratif et ne s'en occupe pas assez, soit parce qu'il en naît une rivalité entre femmes dont l'enfant doit subir les conséquences désastreuses. Certes, il existe aussi des exceptions heureuses, mais la pratique médicale prouve à l'évidence qu'elles sont rares.

Nous ne voulons pas parler des placements chez les grands-parents ; les problèmes qui se posent alors sont fréquemment loin d'être plus simples. Le conflit entre belle-mère et belle-fille se répercute sur l'enfant et ce dernier peut devenir involontairement la cause d'une désunion totale de toute la famille.

Par contre, nous mentionnerons une solution moderne, spécialement adaptée au milieu industriel : le « couplage » de deux mères travaillant chacune à mi-temps dans la même usine et à la même place de travail, l'une le matin, l'autre l'après-midi. La mère libre le matin s'occupe de son enfant et de celui de la voisine, la mère libre l'après-midi fait l'inverse. Les deux mères dépendant ainsi l'une de l'autre, l'on possède une certaine garantie que l'enfant placé est traité de la même façon que le propre enfant. Puisque les deux mères occupent la même place de travail à l'usine, l'on peut échanger matin contre après-midi de semaine en semaine sans inconvénient.

Conclusion

Pour conclure cet exposé, reprenons encore une fois la phrase citée au début de la Charte de l'enfance des Nations Unies :

« L'enfant en bas âge ne doit pas, sauf circonstances exceptionnelles, être séparé de sa mère ».

Cette phrase implique clairement que la mère d'un enfant endessous de 5 ans ne doit pas travailler en dehors de son appartement.

« Progrès social » ne signifie pas que la mère passe son temps à l'usine tandis que son enfant est abandonné dans une institution. L'émancipation de la femme ne saurait lui permettre de négliger son rôle de mère et de le laisser à d'autres. Le vrai progrès social et la vraie libération de la femme consistent dans la création de conditions sociales permettant à toutes les femmes de donner le temps nécessaire aux soins et à l'éducation de leurs enfants, de leur fournir cet amour maternel précieux qui seul peut garantir un développement harmonieux et heureux. Mais ceci est évidemment une autre histoire...

Dr Alfred Bader.

La télé-pédagogie à l'école

(Suite de la page 1)

pouvoir de communication qui se transmet. D'être à être, on pourrait presque dire de chair à chair, ces forces circulent. A quoi tient-elle, cette impondérable énergie ? Au regard, à l'attitude, au son de la voix, aux nuances du visage, à quelque trait extérieur ? A tous ces éléments, sans doute, ainsi qu'à leurs inter-réactions. La source en est au profond de l'être. Telle la fréquence d'une vibration elle s'en va frapper le semblable. Dans le même instant celui qui parle a l'impression d'un don total. Croit-on la machine capable d'en faire autant ?

Un étonnant magicien, Bergson

Pour illustrer cette thèse, qu'on me permette un souvenir. Lorsque le philosophe Bergson enseignait au Collège de France, à Paris, il exerçait sur la jeunesse un extraordinaire ascendant. L'attrait de ses idées ne suffisait pas à l'expliquer alors. Il arrivait, mince, petit, presque sans poids, telle une flamme fragile dans la cohue des étudiants. La salle où il enseignait était petite. Elle contenait plus de poussière que de lumière et plus de vieilles planches que d'air. Sur d'étroits gradins les étudiants s'écrasaient. Beaucoup s'agglutinaient en grappes aux fenêtres ou bien s'asseyaient à la turque entre les travées, ou se perchaient sur des chaises dont on se demandait comment elles avaient pu venir là ? De la masse sortait une rumeur de moulin coupée de rires et de bourrades. Un cours précédait celui de Bergson. Personne n'en entendit jamais un mot.

Mais l'étroite porte s'ouvrait dans la boiserie vénérable et le maître entrait. Aucun préambule, aucun avertissement. La voix égale s'élevait et soudain l'auditoire s'immobilisait dans une extraordinaire tension. On eut dit qu'une force magique agissait. Voyait-on le maître tel qu'il était ? Sa silhouette fragile n'avait rien de prestigieux. Et cependant un mystérieux contact s'établissait d'âme à âme, d'inconscient à inconscient. Ce sont de telles influences — encore insuffisamment expliquées — qui font les maîtres. Et pensez-vous que d'une boîte puissent jamais sortir de tels courants ?

Les résultats d'une expérience

Lors de l'apparition des tourne-disques, une expérience fut tentée dans les lycées parisiens. Elle était de moindre envergure que celle qui nous est proposée aujourd'hui. Dans ses limites, elle fut cependant probante. On pensait pouvoir utiliser le disque pour certains exercices d'entraînement, par exemple acquisition des verbes irréguliers dans les langues, formules mathématiques à savoir par cœur, dates historiques, textes de récitation, etc. Que se passa-t-il alors ? Privés du contact vivant dont nous venons de parler, on vit les élèves lever le nez, tourner la tête, chercher dans leur sac. Un petit peigne fit son apparition, puis un illustré. Au bout d'un instant la salle bourdonnait de rires. Dans chaque classe l'expérience se solda de même par un échec.

Mais, direz-vous, sur un écran il y a l'image. C'est un avantage important. Aux instables, aux étourdis, elle fournit un simulacre de présence qui forcera le respect. Hélas ; le professeur-fantôme n'a ni vérité ni épaisseur. Il ne peut faire illusion. Privé de substance, il sera privé d'autorité. Il ne retiendra pas l'attention. Un simple décalage de lumière, une disparition de la marionnette et voilà l'esprit ailleurs. Des idées ont surgi qui occupent maintenant le cerveau. L'attention se disperse facilement chez les jeunes. Au mieux une partie de la leçon sera perdue. On voudrait savoir à combien se chiffrait le déchet sur un total de cent classes ?

Nouvelle objection : la classe est un dialogue

Ce que n'ont pas considéré les techniciens, c'est que la classe est un dialogue. Tous ceux qui ont enseigné le savent bien. Il est souvent nécessaire de recommencer, de s'arrêter, d'interroger, de couper le fil des enchaînements pour revenir sur un point mal compris, pour s'efforcer d'en changer les termes. Que de fois, devant l'expression anxieuse d'un jeune visage le maître reprend son explication ! Non avec les mêmes mots, certes, mais avec d'autres ou plus précis ou plus légers. Parfois devant une attention défaillante, il introduit un grain d'humour dans son exposé. Il glisse un suspense à l'endroit où on ne l'attendait pas. La leçon n'est pas une chose figée, un long discours mort. Elle garde et doit garder toute sa spontanéité vivante. Répondre aux nécessités de l'instant, se plier aux circonstances, à la fatigue du jeune auditoire, voilà ses impératifs. Mille causes influent sur l'esprit. Sa réceptivité varie. Il est douteux qu'une simple ombre chinoise exécutant une danse sur un écran soit capable des adaptations diverses que réclame la variété de la vie.

Où le préposé intervient

J'allais mettre un point final à ces lignes quand le téléphone sonna : « N'oubliez pas de spécifier... ou, un surveillant, un préposé à la discipline... pour chaque classe téléguidée. Pas sur l'écran, non.. Présence effective. Car sans cela, vous comprenez, la discipline... »

Je comprenais. Ces nouveaux préposés à l'ordre devraient arrêter les bavardages, confisquer le chewin-gum, s'interposer dans les batailles. Je leur souhaitai bonne chance, tout en pensant qu'il leur faudrait un œil de lynx, une carrure de gorille et, à la main, un solide fouet de dompteur.

Elisabeth Tasset-Nissolle
Agrégée de l'Université, professeur honoraire

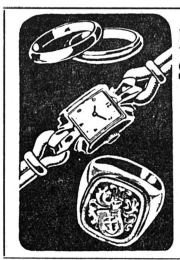

Léon Smulovič

- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.

Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89

Une qualité...

Aerchbach

...qui court les rues!

4, rue du Rhône - Genève

INSTITUT DE BEAUTÉ

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4 — Genève
Tél. 24 42 10 — Membre de la FREC

Abonnez-vous à la

Librairie circulante RICHARD

6, rue de la Tour-Maîtresse
Téléphone 25 00 11

Grand choix d'anciens livres et toutes les nouveautés françaises et anglaises

ENCAUSTIQUE - BRILLANT
SOLIDE
ABEILLE
LIQUIDE
NETTOIE • CIRE • BRILLE VITE

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66
GENÈVE

Confections soignées pour enfants

Ecole d'assistantes sociales et d'éducatrices

1, ch. de Verdonnet - Lausanne - ✆ 32 02 18

Fondation subventionnée par la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et la Confédération

Trois sections:

1. **Assistantes et Assistants sociaux** (Diplôme reconnu par l'Association des travailleurs sociaux) - Entrée en octobre
2. **Educatrices et Educateurs** - Entrée en octobre
3. **Institutrices privées et jardinières d'enfants** Entrée au printemps
   Classe d'enfants

Direction : Mme A.-M. Matter, Dr ès sc. péd.